



VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Madame la Rectrice,

Cher.es collègues,

Cela a déjà été dit longuement par les représentants des organisations syndicales qui nous ont précédé dans l'ordre des prises de paroles, notre instance se réunit dans le contexte d'une mobilisation sociale qui ne faiblit pas, d'une colère et d'une incompréhension exacerbée vis-à-vis de la surdité voire du mépris de celles et ceux qui gouvernent.

Après le recours à l'article 49-3, après le rejet à fort peu de voix de la motion de censure qui aurait renvoyé le projet de réforme des retraites, l'intersyndicale interprofessionnelle reste déterminée à peser pour faire entendre le refus d'une très large majorité de la population de voir adopter une loi injuste et illégitime. La CFTD continue d'appeler à une mobilisation responsable, au travers d'actions de proximité et lors de la journée d'action nationale du mardi 28 mars.

A l'heure où le dialogue est réduit à rien entre l'exécutif et les organisations syndicales représentatives, siéger en CSA, une instance qui part fonction met en œuvre le dialogue paritaire, c'est peut-être faire preuve d'optimisme, qui comme chacun sait est un sport de combat. C'est d'abord faire preuve de responsabilité. Ce n'est certainement pas faire preuve de naïveté.

Pour ce qui est des points à l'ordre du jour de ce CSA, et sur lesquels nous pourrions échanger, nous vous remercions pour la qualité des documents fournis.

Avec la ventilation des postes infirmiers, administratifs et de techniciens et techniciennes, nous finissons de boucler dans les grandes masses les moyens humains de la rentrée 2023, et comme pour les autres catégories de personnels, c'est la gestion de la pénurie dans un contexte de contraintes et de « désattractivité » des métiers.

Nous avons appris récemment que plusieurs académies, notamment Poitiers, Dijon ou Bordeaux, se sont vu octroyer des ETP supplémentaires, à la fois de personnels enseignants et des personnels non enseignants. Qu'en est-il à Versailles ? Quoi qu'ouvrir des postes, nous le savons bien, ce n'est pas forcément voir ces postes pourvus, ce serait un signal positif de la prise en compte des besoins immenses de notre académie.

Concernant le règlement intérieur de cette instance, nous sommes satisfaits du processus d'élaboration et de la qualité des échanges, qui ont permis d'acter quelques avancées.

Un règlement bien évidemment ne fait pas tout, il s'agit d'un guide, qui pose aussi des garde-fous utiles. S'il pose les conditions d'un dialogue social, il ne le garantit pas, car le dialogue social que nous appelons de nos vœux, ce n'est pas un mantra mais une pratique.

Tenir et multiplier des groupes de travail, que ce soit au niveau départemental, académique, supra-académique ou ministériel, ne doit pas, ne peut pas être qu'un exercice formel qui soit quantifié et compilé dans les RSU aux différents échelons. A cet égard, il serait par exemple incompréhensible et scandaleux que le travail exigeant et constructif mené dans les groupes de travail ministériels autour de la voie professionnelle se retrouve jeté à la poubelle par l'effet de la simple parole présidentielle !

Mercredi dernier, nous avons aussi entendu le président de la République annoncer qu'à partir de la rentrée scolaire prochaine et d'un claquement de doigts, les enseignants et enseignantes absent.es seraient remplacé.es du jour au lendemain. Sans doute par la magie d'un « pacte », qui ferait assurer des remplacements au débotté pour un petit bonus salarial ? Nous le rappelons ici, revaloriser nos professions ce n'est pas demander de travailler encore plus pour gagner un peu plus. Il s'agit d'abord de rattraper le retard colossal accumulé et de prendre en compte le travail réel et son intensification. Quant à la mise en œuvre des dispositifs imaginés au ministère dans les emplois du temps des établissements, cela relève tout bonnement de la pensée magique, ou de la méconnaissance de leur fonctionnement réel.

Entendons-nous bien, si les solutions esquissées sont irréelles, le problème du non-remplacement lui est bien réel, abyssal même dans notre académie. Et il touche avec plus de force encore les élèves les plus fragiles, celles et ceux qui ont le plus besoin de l'école, de la maternelle aux lycées.

« L'académie de Versailles s'engage dans l'objectif de 100% de réussite dans les apprentissages fondamentaux, la réduction des inégalités au sein d'une école réellement inclusive » C'est le 1^{er} objectif du 1^{er} axe du projet académique.

Et pourtant, il y a trop souvent loin des mots aux réalités, malheureusement, et les exemples en sont légion :

- Quand faute de moyens de remplacement on demande à des écoles de l'Essonne de réorganiser leur structure, par exemple en REP et REP + pour répartir les élèves de CP et CE1 dédoublés sur d'autres classes, jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Quand on enlève des dizaines d'heures pour la rentrée prochaine aux lycées professionnels aux IPS les plus faibles des Yvelines, au motif qu'il faut bien financer les heures de mathématiques réintroduites au tronc commun de la filière générale.
- Quand des élèves en dispositif spécialisé sont inclus une partie du temps scolaire dans des classes surchargées, par exemple des classes de 6^{ème} à 30 élèves, des conditions inacceptables d'une façon générale mais plus encore pour un élève autiste par exemple.

- Quand, encore, on demande à un enseignant néo-titulaire de laisser la classe qu'il a en charge à un contractuel nouvellement recruté, et au passage de tuiler un peu avec lui, d'assurer un semblant de formation en réalité ! Pauvres collègues, pauvres élèves !

Petit à petit, ce sont des moyens retirés sans le dire, sans le reconnaître vraiment, ce sont des personnels qui s'essouffent, un service public qui s'étirole.

Pour ce qui est du bilan de l'utilisation des BOP, il serait intéressant, au-delà du distinguo réglementaire entre premier et second degré, d'avoir des données déclinées par cycles, en particulier pour ce qui est des écoles maternelles et aussi des formations du supérieur dispensées dans les lycées, généralement consommatrices de moyens non négligeables dans l'enveloppe du second degré.

Nous sommes fin mars et les épreuves de spécialité des baccalauréats général et technologique se sont tenues, place aux corrections. C'est un moment important pour les élèves, et nombre de dysfonctionnements interrogent, comme les aléas lors de l'épreuve Droit et Economie de la série STMG interrogent, tout comme la décision d'accorder systématiquement des journées de révision sous un délai de 48h. Qui aurait pu prévoir la date des EDS, il est vrai, au ministère ?

D'une façon générale, le Sgen-CFDT appelle d'ores et déjà à un bilan sincère du bac édition 2023. Sa mise en œuvre, pour la part examen final comme pour la part contrôle continu, est source de difficultés dans les établissements, source de tensions et, n'ayons pas peur des mots, de souffrance pour nombre de personnels et nombre d'élèves.

Pour finir sur une autre note, je voudrais me réjouir que nous siégions dans une salle rebaptisée Ginette Kolinka. Pierre Larousse s'en remettra, et c'est un geste fort que de nommer cette salle du nom d'une femme, de son vivant, figure de lutte, de résilience et de transmission, à la personnalité affirmée. Certes, les symboles ne suffisent pas, mais il en est besoin. C'est un nom qui oblige, puissions-nous être au moins un peu à la hauteur de ce symbole.